

Zeitschrift: Anthos : Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage
Herausgeber: Bund Schweizer Landschaftsarchitekten und Landschaftsarchitektinnen
Band: 38 (1999)
Heft: 4: Sportplatz Landschaft = Sport et paysage

Artikel: Lausanne : die ideale Skating-Stadt = Lausanne : née pour les rollers
Autor: Métraux, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-138446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lausanne: Die ideale Skating-Stadt

Bernard Métraux,
Stadtrat, zuständig für
Sport und öffentliche
Sicherheit, Lausanne

Mit ihren abschüssigen Strassen, dem reichlich vorhandenen Stadtraummobilien und den als «Lift» nutzbaren öffentlichen Transportmitteln, sind alle Bedingungen vorhanden, um die olympische Hauptstadt zur wichtigsten Stadt für europäische Skater zu machen.

Rollschuhfahren ist kein neuer Sport: schon 1960 konnte man in Laussanes Strassen einige Fahrer beobachten. Die Entwicklung neuen Materials (besonders der «In-line»-Skates) und eine zunehmende Risikobereitschaft der Jugendlichen konfrontierten die Behörden jedoch seit Beginn der Neunzigerjahre mit dem Auftreten von tausenden von Skatern im öffentlichen Raum. Es konnte glücklicherweise vermieden werden, die Situation streng nach gesetzlichen Vorschriften zu regeln. Aber es gab Konflikte: Fussgänger, vor allem ältere Personen, fühlten sich von den fast lautlos vorbeisauenden Skatern verunsichert und die Autofahrer erschrecken beim plötzlichen Auftauchen der schlecht sichtbaren «Kanonenkugeln» auf der Fahrbahn.

Auch die Gestalter des Stadtraummobilien wurden von dem Phänomen überrascht: jede noch so kleine Unebenheit wird von den Skatern zum Springen und Spielen genutzt. Bei der Berechnung der Belastbarkeit von Bänken oder Pfosten waren jedoch die mit grosser Geschwindigkeit auftretenden Personen auf Rollen nicht vorgesehen! 1995 schlugen die Architekten des «Place de la Navigation» in Ouchy dem Sport- und Polizeiamt vor, das Skating auf diesem Platz zu verbieten, da das dortige Freiraummobilien stark beschädigt wurde. Dieses Anliegen wurde zurückgewiesen. Die Stadtverwaltung hat sich sogar dafür eingesetzt, dass Skater in den öffentlichen Transportmitteln zugelassen werden.

Gesetzeslücke

Der Gesetzgeber hat die bemerkenswerte Entwicklung des Skatings über seine Bedeutung als Vergnügen hinaus zu einem privaten Transportmittel nicht vorgesehen. Zur Zeit definiert nur der Artikel 50 der Verkehrsregelnverordnung VRV die Verhaltensnormen: «Auf der Fahrbahn, ausgenommen verkehrsarme Strassen (...), sind Spiel und Sport untersagt, namentlich Fahren mit (...) Rollschuhen, (...). Spiel und Sport auf dem Trottoir sind nur gestattet, wenn die Fussgänger und der Verkehr auf der Fahrbahn weder behindert noch gefährdet werden.»

Diese Definition, das Skating betreffend längst überholt, macht es für die Stadtverwaltung

Si la pratique du patin à roulettes n'est pas récente (en 1960, on voyait déjà quelques intrépides se lancer dans les rues lausannoises), c'est au début des années 90 que, évolution du matériel, apparition du roller in-line en particulier, et goût du risque grandissant chez les jeunes aidant, les autorités ont été confrontées à l'utilisation massive du domaine urbain par des milliers de skaters et rollers. La tentation de régler la situation de façon coercitive, en s'en tenant strictement à la loi (voir ci-dessous), a malgré tout heureusement été évitée. Mais les conflits, quant à eux, n'ont pas tous été évités. D'une part avec les piétons, en particulier les personnes âgées, désécurisés par l'arrivée à grande vitesse de bolides quasi silencieux et, d'autre part, avec les automobilistes paniqués par l'apparition subite dans leur trajectoire de véritables boulets, souvent peu visibles.

Du côté des concepteurs du mobilier urbain la perplexité ne fut pas moindre. La plus petite aspérité est, en effet, prétexte à jeu et à pirouette. Or, un individu sur roulettes, lancé à grande vitesse, représente un impact sur un banc ou une borne que l'ingénieur n'avait pas prévu dans ses calculs! En 1995, les architectes qui avaient conçu la place de la Navigation à Ouchy ont même demandé à la Direction de police et des sports d'interdire la pratique du roller sur cette place, en raison de la dégradation rapide du mobilier qui s'y trouvait. Cette interdiction fut, bien entendu, refusée. La Municipalité est même intervenue auprès des transports publics pour que ceux-ci admettent la présence de voyageurs chaussés de rollers dans leurs véhicules.

Vide juridique

Le législateur n'a pas prévu le formidable développement de la pratique du skate et du roller devenu, au-delà du jeu, un véritable moyen individuel de déplacement. Pour l'instant, seul l'article 50 de l'Ordonnance fédérale sur la circulation routière (OCR) définit un cadre: «Il est interdit, sauf sur les routes à faible circulation, (...), de jouer ou de pratiquer des sports sur la chaussée, notamment de circuler (...), en patin à roulettes, (...). Il n'est permis de jouer ou de pratiquer des sports sur le trottoir que si les piétons et la circulation sur la chaussée ne sont pas mis en danger ou gênés.»

On le voit, cette définition, obsolète s'agissant

Lausanne: née pour les rollers

schwierig, mit dem Phänomen umzugehen. Auf Bundesebene werden zu diesem Thema zwar Überlegungen angestellt, aber wann diese zu einem Schluss kommen ist ungewiss, und zur Zeit ist es illegal, für Skater eigene Pisten im Strassenraum einzurichten, oder ihnen die Nutzung der Fahrradwege zu erlauben.

Spezielle Einrichtungen

Wenn auch tausende Personen in Lausanne Skating betreiben, sind die eigens für sie gestalteten Anlagen rar. Das Sportamt hat einige «half-pipes» installiert und im «Valley de la Jeunesse» einen Weg für Fussgänger und Skater gemeinsam ausgezeichnet. Aber kann man nicht die ganze Stadt Lausanne als ein «von Natur aus» für das Skating gestaltetes Gelände betrachten?

Ein Skate-Park wurde in einer von der Stadt zur Verfügung gestellten leerstehenden Halle des Service industriel geschaffen. Diese Anlage, von einer Vereinigung junger Skater entworfen («La fièvre du Roller», heute nur noch «La Fièvre») und mit Hilfe eines Beschäftigungsprogramms für

du skate et du roller, complique la tâche des autorités communales, chargées de gérer un phénomène durable. Des réflexions sont en cours au niveau fédéral, mais on ne sait quand elles aboutiront et, d'ici là, toute intention de réserver sur les chaussées ou les trottoirs des couloirs propres aux skaters et rollers (ou de leur ouvrir les voies cyclables) demeure illégale.

Aménagements modestes

Si cette activité est pratiquée par des milliers de personnes à Lausanne, les aménagements spécifiques sont pourtant peu nombreux. Seuls quelques half-pipes ont été installés par le Service des sports lausannois et un parcours mixte piétons-rollers balisé à la Vallée de la Jeunesse. Mais, d'ailleurs, la ville elle-même n'est-elle pas un terrain aménagé «naturellement» pour cette activité?

Un Skate-Park a vu le jour; celui-ci, entièrement conçu par une association de jeunes rollers («La Fièvre du roller», devenue «La Fièvre»), a été construit par eux, avec l'aide de chômeurs en programme d'occupation, dans une halle désaffectée

*Bernard Métraux,
Conseiller municipal,
directeur de la sécurité
publique et des affaires
sportives, Lausanne*

Entre fortes déclivités et prolifération du mobilier urbain, avec des transports publics jouant le rôle naturel de «remontées mécaniques», tous les ingrédients étaient réunis pour que la Capitale olympique devienne, spontanément, la capitale européenne de la pratique du «skate» et du «roller».



Photo: Police, Lausanne

Bibliographie

Action publique et nouvelles pratiques sportives – Roller et skate dans deux villes suisses. Christophe Jaccoud-Éditions CIES, Neuchâtel, 1998.

Arbeitslose von ihnen gebaut, wird zur Zeit unbezahlt von der Vereinigung betrieben.

Jedes Jahr im August organisiert La Fièvre den «International Roller Contest», der, halb Wettbewerb, halb Versammlung und einzigartig in Europa, von tausenden Teilnehmern und mehr als 100000 Zuschauern besucht wird. Während der Fackelabfahrt und dem spektakulären Abfahrtsrennen (der bedeutendste Teil der Veranstaltung) werden die Strassen für den Autoverkehr gesperrt.

Verantwortlichkeit und Toleranz

Die Polizei hat relativ schnell eingegriffen, um Skating parallel zu den übrigen Nutzungen von Strasse und Fussweg zu ermöglichen. Dabei wurde die Vorbeugung in Bezug auf Sicherheitsaspekte besonders wichtig genommen, es wurde nicht gestraft sondern gewarnt und in den Schulen informiert.

Auch die Skater selber haben sich um das Miteinander-Auskommen und vorbeugende Sicherheitsmassnahmen bemüht. Die Vereinigung La Fièvre hat zum Beispiel eine kleine Broschüre mit den «Zehn Geboten des Skaters» publiziert (siehe Rand). Die praktizierenden Skater – unter ihnen auch sehr junge Sportler – sind sich der Probleme bewusst, und ihre verantwortungsvolle Herangehensweise hat dazu beigetragen, dass die Situation für alle Betroffenen akzeptabel ist. In Lausanne gab es, ausser dem bedauerlichen Tod eines jungen Mannes (allerdings nicht durch einen Verkehrsunfall) kaum schwere Unfälle. Beschwerden von Fussgängern, bis 1995/1996 sehr häufig, gibt es heute fast nicht mehr.

Wie sieht die Zukunft aus?

Man könnte denken, dass mit der guten Integration der Skater in das Stadtleben die ganze Sache geregelt sei. Aber so einfach ist das nicht! Einerseits muss diese Transportart langfristig eingebunden werden, und andererseits kann man jetzt die Lehren aus den Erfahrungen der vergangenen Jahre ziehen.

Ausserdem täuscht der Anschein: die jungen Leute, welche sich in der Vereinigung La Fièvre bisher unbezahlt engagiert haben, sind heute durch den Erfolg ihrer Initiativen überfordert. Und andererseits muss der Stadtrat, der bis jetzt zurückhaltend war und nur auf Anfragen reagierte, Mittel und Wege finden, um den Skatern eine weitere Entwicklung zu ermöglichen.

Über das Skating hinaus geht es auch darum, über Sport in der Stadt im allgemeinen nachzudenken. Neue Bewegungen zu unterstützen, das heisst auch Lebensqualität für Stadtbewohner steigern.

des Services industriels mise à disposition par la Ville. Ils l'ont ensuite exploitée de manière quasi bénévole.

Chaque année, au mois d'août, «La Fièvre» organise l'«International Roller Contest». Cette manifestation, mi-compétition mi-rassemblement, unique en Europe, voit accourir à Lausanne plusieurs milliers de compétiteurs et plus de 100000 spectateurs. A cette occasion, des rues sont fermées à la circulation afin de permettre une grande descente aux flambeaux et surtout, épreuve reine, une course de descente spectaculaire.

Responsabilisation et tolérance

Si la police s'est très vite intéressée à la problématique engendrée par la pratique du skate et du roller, c'est pour tenter de concilier les différents usagers des trottoirs et chaussées. Elle l'a fait en privilégiant la prévention, notamment sur le plan de la sécurité, en ne sanctionnant pas mais en aver-tissant et en étant présente dans les écoles.

Parallèlement, les adeptes du roller eux-mêmes se sont préoccupés de prévention et de co-habitation. L'Association «La Fièvre» a, entre autres, créé et diffusé un petit dépliant présentant les «10 commandements du skater» (voir illustration). Cette prise de conscience des pratiquants (et parmi eux des plus jeunes) a très largement contribué à ce que la situation à Lausanne soit acceptable par tous. Lausanne a vécu peu d'accidents graves; seul le décès malheureux d'un jeune homme, hors de la circulation cependant, est à déplorer. Les plaintes des piétons, très fréquentes jusqu'en 1995/1996, ont pratiquement disparu.

Quel avenir?

La bonne intégration des rollers et skaters dans la ville pourrait permettre à d'aucun de penser que tout est fait et que l'affaire est réglée. Il n'en est rien! D'une part, il s'agit d'intégrer durablement le phénomène et, d'autre part, de tirer les enseignements de ces quelques années d'expérience.

Au surplus, les apparences sont trompeuses. En effet, ceux qui se sont engagés, bénévolement, au sein de «La Fièvre» sont aujourd'hui dépassés par leur succès. Et la Ville qui, jusque là, s'est tenue en retrait, se contentant de répondre aux demandes et se refusant à une récupération politique d'un mouvement spontané, doit maintenant réfléchir aux moyens qu'il faut mettre en œuvre pour assurer la pérennité de ce mouvement.

Au-delà du skate et du roller, c'est aussi au sport urbain au sens large qu'il s'agit de réfléchir. Favoriser des pratiques nouvelles c'est aussi assurer une qualité de vie aux usagers d'une ville.

A toi fièvreux skater, ces 10 commandements pour un maximum de sécurité et de plaisir...

- Les usagers des TL et les piétons tu respecteras
- Portes de bus, de métros ou d'ascenseurs point tu ne bloqueras ou ne forceras
- Escaliers et murs de la ville point tu ne waxeras
- Sur ton trajet, attentif sans cesse tu seras
- Le code de la circulation tu observeras et au feu tu t'arrêteras
- Piétons, cyclistes et autres patineurs par la gauche tu dépasseras
- Ta vitesse sans cesses tu contrôleras
- Aux bus, aux voitures jamais tu ne t'accrocheras
- Dans la nuit visible tu seras
- Couvert tu sortiras: casque et protections tu porteras

Si malgré cela tu slames... le tél. 144 tu appelleras